

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 12 juillet (12/07/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 06 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints,**

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur GOZZO est nommé secrétaire de séance.

08 – 12 juillet 2018

8. Vente d'une partie de 1731 m² de la parcelle CY 361P sise chemin de l'école de St Benoit à Monsieur VIDIL Germain

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de Monsieur VIDIL Germain du 12 mai 2014,

Vu l'estimation de France Domaine,

Vu la promesse d'achat de Monsieur VIDIL Germain.

Considérant que la partie de 1731 m² de la parcelle cadastrée section CY n° 361 sise Grand Pré à Saint Benoit représente un intérêt pour le futur acquéreur.

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée CY n° 361 sise lieu-dit Grand Pré à Saint Benoit à Monsieur VIDIL Germain.

DIT que la surface à acquérir par Monsieur VIDIL Germain sera de 1731 m².

DIT que la vente aura lieu moyennant un prix de trois mille quatre cent soixante-deux euros (3462 €).

DIT que le paiement du prix interviendra à la signature de l'acte.

DIT que l'acquéreur prend à sa charge les frais d'acte.

CHARGE l'étude Guillamat, sise 14 rue Guilleran à Moissac, d'établir l'acte correspondant

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette vente.

Pour copie conforme

Moissac le 13 juillet 2018

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :